



Association de football Berne-Jura
Commission des arbitres

Aide-mémoire

pour

Supporter

Edition 01.01.2023

Sommaire

1	LES PRINCIPES DE BASE DU SUPPORTER	3
1.1.	Responsabilité	3
1.2.	Exigences relatives aux supporters	3
1.3.	Effet pour le contingent	3
1.4.	Inscription comme supporter	3
1.5.	Souhaits	3
1.6.	Remise de match	4
1.7.	Tâches de confiance	4
2.	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	4
2.1.	Formation	4
2.2.	Formation continue	4
3.	STRUCTURE DE L'ENTRETIEN	4
3.1.	Déroulement introductif	5
3.2.	Devoirs administratifs	5
3.3.	Auto-évaluation de l'ARB	5
3.4.	Répondre aux questions de l'ARB	5
4.	RAPPORT ET ÉVALUATION DU SUPPORTER	6
4.1.	Attentes fondamentales	6
4.2.	Rubrique «résumé et évaluation globale»	7
a)	Evaluation	7
b)	Evaluation du potentiel	7
c)	Evaluation du potentiel 2	8
d)	Importance du match	8
e)	Points positifs/points à améliorer :	8
f)	Evaluation globale :	9
4.3.	Rubrique «Points de coaching»	9
4.4.	Rubrique « Commission des arbitres»	9
4.5.	Indemnités	9
5.	Annexe A	11

1 LES PRINCIPES DE BASE DU SUPPORTER

La fonction de supporter représente un niveau intermédiaire entre le coach et l'accompagnateur. Un supporter se présente sur le terrain au plus tard 15 minutes avant le coup d'envoi et donne à l'arbitre et à la CA-ABBJ, dans le cadre d'un rapport de supporter, des recommandations sur l'évolution de l'arbitre. Les supporters sont nommés par la CA-AFBJ. Les supporters particulièrement compétents peuvent être nommés et formés ultérieurement en tant que coachs par la CA-AFBJ.

1.1. Responsabilité

La fonction de supporter est rattachée au responsable CA-AFBJ de la formation de base.

1.2. Exigences relatives aux supporters

Conditions pour devenir supporter :

- arbitre depuis trois ans
- avoir sifflé des matchs de 4^{ème} ligue pendant au moins un an
- âge minimum de 21 ans
- avoir de bonnes connaissances en français à l'oral et à l'écrit
- avoir un niveau approprié de compétences émotionnelles, sociales et personnelles

1.3. Effet pour le contingent

- Les engagements en tant que supporter comptent également pour le contingent annuel de 12 matches obligatoires en tant qu'arbitre.
- Les engagements en tant que supporter sont encore possibles même si l'on n'est plus actif en tant qu'arbitre.

1.4. Inscription comme supporter

En principe, les arbitres sont contactés directement par la CA-AFBJ au début du projet.

Le recrutement des futurs candidats supporters est effectué par la CA-AFBJ. Lors de la séance de qualification annuelle, une liste des participants potentiellement aptes est établie. Les candidats sont ensuite informés par écrit.

1.5. Souhaits

Avant chaque ronde, un sondage en ligne est effectué, dans lequel chaque supporter doit inscrire ses disponibilités. Afin que le responsable de la convocation des supporters puisse contrôler qui a vu le sondage, chaque supporter doit y répondre, même s'il doit inscrire toutes les dates comme "absentes". La convocation est effectuée exclusivement sur la base d'un sondage Doodle. Celui-ci se termine toujours le mercredi à 20h00 de la semaine précédente. Les convocations ont lieu jusqu'au vendredi soir de la semaine précédente et doivent être consultées sur Clubcorner.

1.6. Remise de match

Du fait que chaque supporter peut décider jusqu'à 10 jours avant la ronde s'il est disponible ou non, les retours ne devraient avoir lieu que dans des cas exceptionnels (maladie). Dans un tel cas, ils doivent être adressés directement au secrétariat (sk-fvbj.ca-afbj@football.ch) et en copie à mueller.heinz@football.ch avant le vendredi 15h00. Le retour des engagements de supporters le week-end (à partir du vendredi 15h00) se fait par le biais du numéro de piquet ARB : 031 359 70 98 pour la langue allemande et 031 359 70 99 pour la langue française.

1.7. Tâches de confiance

Un engagement de supporter est une mission de confiance. Il est important de préserver la discrétion. Le principe le plus important du point de vue de l'arbitre est que le supporter est son aide et son meilleur soutien. Si nécessaire, le supporter doit soutenir l'arbitre vis-à-vis de tiers.

2. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

2.1. Formation

Un cours de formation pour les supporters est organisé chaque année.

2.2. Formation continue

Un cours de formation continue est organisé chaque année.

Les deux cours peuvent avoir lieu soit sur place, soit en ligne.

En cas d'événements extraordinaires lors du recrutement de supporters, le responsable des supporters est libre d'organiser un autre cours de formation à court terme (en ligne ou sur place).

Pour faire partie des cadres en tant que supporter :

- il est nécessaire de suivre le cours de formation
- la participation au cours de formation continue annuel est obligatoire.

Les supporters qui ne participent pas deux fois de suite au cours de formation continue (qu'ils soient excusés ou non) peuvent être radiés par le responsable des supporters en tant que membre du cadre des supporters.

3. STRUCTURE DE L'ENTRETIEN

Au début de l'entretien, le supporter doit chercher le dialogue avec l'arbitre ; il ne doit pas s'agir d'un simple monologue. L'entretien en cabine doit être court, concis, utile et informatif.

3.1. Déroulement introductif

- Salutations de l'ARB
- Remercier pour l'engagement
- Créer une bonne atmosphère
- Faire un bref commentaire sur le match (ne pas parler de la performance de l'arbitre).

3.2. Devoirs administratifs

Le cas échéant, comparer les avertissements / expulsions avec l'arbitre et les contrôler.

3.3. Auto-évaluation de l'ARB

Lors de la discussion, le supporter doit donner à l'arbitre la possibilité d'évaluer lui-même sa prestation. Cela doit permettre de développer la capacité d'auto-évaluation et de critique. Qu'est-ce qu'il a bien réussi ? Qu'est-ce qu'il ferait différemment ?

Points positifs :

- Relever 3-4 points importants, essayer de mener la discussion à leur propos.

Points à améliorer :

- Relever 3-4 points à améliorer
- Apporter des solutions concrètes à ce sujet

Synthèse :

En conclusion, le supporter communique les trois points (maximum) discutés qui seront notés comme "à améliorer" ou "positif" dans le rapport du supporter dans Clubcorner et annonce la note. En cas de performance insuffisante, le supporter encourage et motive l'arbitre.

3.4. Répondre aux questions de l'ARB

Le supporter répond aux éventuelles questions de l'ARB.

4. RAPPORT ET ÉVALUATION DU SUPPORTER

Le rapport du supporter est saisi via Clubcorner sous :

- Rapports des coachs/inspecteurs

L'arbitre est informé qu'il peut le consulter via Clubcorner.

4.1. Attentes fondamentales

C'est la carte de visite du supporter et il sert à l'arbitre pour le suivi du match. Le rapport du supporter doit donc être rédigé avec sérieux.

(Recommandation : rédiger les deux textes - partie ARB et partie CA - dans un fichier Word séparé).

- Orthographe correcte et style adéquat.
- Honnête (même si cela demande du courage)
- Cohérent
- Les évaluations doivent être plausibles avec la classification
- Les croix négatives doivent être mentionnées
- S'efforcer d'apporter des améliorations. Ne pas se contenter de relever ce qui n'allait pas, mais comment on aurait pu faire mieux.
- Il est essentiel de proposer des améliorations concrètes qui peuvent être mises en œuvre le plus facilement possible lors des prochains matchs.
- Faire court n'est pas toujours une bonne chose. L'arbitre peu expérimenté doit pouvoir apprendre du rapport et ne pas se contenter de mots-clés.

L'accent mis dans le rapport du supporter se réduit à quelques points essentiels et exerce une influence consciente et transparente en ce qui concerne le potentiel.

L'évaluation du match et du potentiel ainsi que l'importance du match et une éventuelle proposition de coaching (pour pouvoir passer au niveau supérieur) sont communiquées à l'arbitre.

En général :

L'analyse du match doit permettre d'améliorer les performances lors des matchs suivants. Des solutions ou des modes d'action alternatifs doivent être discutés et élaborés dans le cadre d'une discussion commune.

4.2. Rubrique «résumé et évaluation globale»

a) Evaluation

L'évaluation et les propositions se font conformément aux directives du Referee Department de l'ASF.

L'évaluation se compose de 3 éléments :

- Evaluation du match (A-D)
- Evaluation du potentiel (A-D)
- Importance du match

En attribuant une note de A à D, le supporter répond à la question de savoir **comment planifier les prochains matchs** avec l'arbitre. Les détails se trouvent dans l'annexe A.

Important :

Il s'agit d'une évaluation du supporter. Le rapport et l'évaluation ne conduisent pas à une promotion/relégation directe.

Une évaluation positive permet à la CA-AFBJ de faire observer un match par un coach, afin de recevoir de sa part une éventuelle proposition de match dans la ligue supérieure.

b) Evaluation du potentiel

Le supporter répond à la question sur le potentiel de l'arbitre en lui attribuant une note de A à D.

- **Evaluation note A :** performance clairement au-dessus des attentes d'un arbitre avec peu d'expérience. Il n'a pas besoin d'un supporter mais d'un coaching pour pouvoir monter en grade.
- **Evaluation note B:** bonne performance qui correspond aux attentes. L'arbitre peut continuer à être utilisé en juniors B et n'a pas besoin de soutien supplémentaire pour le moment.
- **Evaluation note C:** Performance satisfaisante avec un net potentiel d'amélioration. A encore besoin d'entraînement chez les juniors B. Pas de promotion dans un avenir très proche, mais sur le bon chemin. Faire à nouveau appel à un supporter dans un avenir proche.
- **Evaluation note D:** Performance insuffisante. Se pose la question de savoir si la fonction d'arbitre est la bonne. L'arbitre semble dépassé. Il a besoin d'autres matchs en juniors C et d'un supporter.

Remarques :

- La "note de match" est une évaluation de la performance du jour du match.
- La "note de match" A est attribuée lorsque la performance de l'arbitre dépasse les attentes du supporter pour ce match. Elle peut être attribuée indépendamment de l'importance du match.
- Les combinaisons suivantes ne sont pas possibles (illogique) : A/C, A/D, B/D et D/A.
- L'évaluation A-C n'est possible que dans des cas exceptionnels et justifiés (plutôt illogique).
- Toutes les autres combinaisons sont possibles. Par exemple A-A, sans évaluation de potentiel 2 ou A-B, évaluation du potentiel 2.
- Les "évaluations de potentiel" sont une évaluation de l'évolution de l'arbitre. Si un arbitre commet une faute technique, l'évaluation ne peut plus être conforme aux attentes. Ainsi, l'évaluation maximale du match sera C.

c) **Evaluation du potentiel 2**

En mettant une croix (ou non), le supporter répond à la question de savoir si l'ARB présente un talent supérieur à la moyenne. Il n'est pas nécessaire d'obtenir un "A" pour l'évaluation du potentiel 2.

d) **Importance du match**

- 1 Normal: Un match tout à fait normal, sans événements particuliers
- 2 Exigeant: Quelques scènes difficiles
- 3 Très difficile: De nombreuses scènes difficiles

Le supporter détermine l'importance du match en fonction de la fréquence et de la difficulté des décisions importantes à prendre.

- Sont par exemple considérées comme des décisions importantes les scènes de penalty, les fautes DOGSO (Denying an Obvious Goal Scoring Opportunity), les fautes SPA (Stop a Promising Attack), les voies de fait, le jeu brutal, les jugements de hors-jeu délicats, les décisions de but ou les rassemblements de joueurs.
- Pour l'importance du match, les conditions du match doivent également être prises en compte, comme par exemple le classement, les derbies, etc.

e) **Points positifs/points à améliorer :**

Le supporter résume brièvement la performance de l'arbitre. Les points "positifs" et "à améliorer" discutés avec l'arbitre sont inscrits dans les cases correspondantes.

f) Evaluation globale :

La rubrique "Appréciation globale" doit contenir une description générale du match. Les détails du match (température, déroulement du match, conditions du terrain, éventuellement certaines situations importantes, préparation) peuvent y être mentionnés et l'impression générale de la prestation fournie peut y être décrite.

4.3. Rubrique «Points de coaching»

Dans la rubrique "coaching", l'ARB reçoit un feed-back détaillé sur sa performance dans différents domaines :

- Personnalité, management
- Interprétation des règles et sanctions disciplinaires
- Condition physique et jeu de position

L'évaluation se fait à l'aide de croix (+/-). Le nombre de croix positives ou négatives dans le domaine du "coaching" n'a pas d'influence directe sur l'évaluation.

Les "points de coaching" sont développés dans le champ correspondant. Le rapport ne doit pas mettre trop l'accent sur les croix négatives, mais plutôt sur les domaines de la personnalité, de la direction du jeu et de la forme physique.

→ Les croix négatives doivent toujours être commentées !

4.4. Rubrique « Commission des arbitres»

Dans le champ "Commission", il est obligatoire de remplir une description à l'attention de la CA-AFBJ avec une évaluation de la prestation de l'arbitre sur la base des critères suivants :

- Détermination de la performance sur le match
- Pronostic sur l'évolution

En outre, trois évaluations doivent encore être saisies en cochant la case correspondante :

- Possibilité d'engagement (comment évaluez-vous les possibilités d'engagement futures ?)
- Comportement lors de l'entretien avec le supporter
- Acceptation de l'arbitre (comment l'arbitre a-t-il été accepté par les joueurs et les entraîneurs ?)

4.5. Indemnités

Les indemnités pour les supporters s'élèvent à CHF 70.-

Aucun frais supplémentaire (frais de parking, tél., etc.) n'est payé. Le paiement est effectué à la fin du premier et du deuxième tour, directement sur le compte de paiement enregistré dans Clubcorner.

4.6 Envoi du rapport

Le rapport doit être saisi au plus tard 24 heures après le match, ou le lundi à 22h00 pour les matchs du week-end. Cela est nécessaire pour que le secrétariat puisse télécharger à temps les rapports sur la Dropbox.

Les supporters qui ne libèrent pas le rapport dans les délais deux fois de suite peuvent être radiés par le responsable des supporters.

5. Annexe A

a) Évaluation/appréciation "Match"

A	Très bonne prestation, au-dessus des attentes	On ne s'est pas rendu compte qu'il y avait un arbitre peu expérimenté sur le terrain.
B	Bonne performance, conforme aux attentes	L'arbitre connaît le football, il a généralement bien identifié les fautes et les hors-jeu, mais il ne maîtrise pas encore tout à fait toutes les facettes de la fonction.
C	Prestation satisfaisante avec un net potentiel d'amélioration OU bonne à très bonne prestation avec une erreur de décision manifeste, resp. une interprétation grossièrement erronée des règles/directives de jeu	L'arbitre a de bonnes approches, ne semble pas encore sûr de lui, prend encore des décisions erronées, n'a pas appliqué rigoureusement les consignes données, mais ses erreurs ne sont pas décisives pour l'issue du match.
D	Performance insuffisante et/ou plusieurs décisions importantes clairement erronées	Dès le début, l'arbitre n'est pas sûr de lui. Il est influençable, ne se positionne pas correctement tout en étant peu mobile et il ne sait pas comment faire et se comporter.

b) Évaluation/appréciation «Potentiel 1»

A	Je le vois déjà dans une ligue au-dessus.	Performance clairement au-dessus des attentes d'un arbitre avec peu d'expérience. Il n'a pas besoin d'un supporter, mais d'un coaching pour pouvoir monter en grade.
B	Est en route pour la prochaine ligue.	L'arbitre peut continuer à être engagé en juniors B et n'a pas besoin de soutien supplémentaire pour le moment.
C	A encore besoin de pratique en juniors B.	Pas de promotion dans un avenir très proche, mais en bonne voie. Proposer à nouveau un supporter en temps voulu.
D	C'est à se demander si la fonction d'ARB est la bonne.	L'arbitre semble dépassé. Il a besoin d'autres matchs en juniors C et d'un supporter.

c) Importance du match

Normal	Un match tout à fait normal, sans conditions particulières
Exigeant	Quelques situations difficiles
Très difficile	De très nombreuses situations difficiles

6. Exemples

a) Pour "potentiel d'amélioration significatif" : note C

- Ligne de faute insuffisante/incertaine/imprévisible
- Mesures insuffisantes/incertaines/imprévisibles lors de sanctions disciplinaires
- Défauts fondamentaux (récurrents) dans le jeu de position (p. ex. positions de base incorrectes)
- Autres points selon l'appréciation du supporter

b) Pour "plusieurs décisions clairement erronées" : note D

- Décision de penalty clairement erronée
- Evaluation clairement erronée d'une situation qui a conduit (ou non) à un carton rouge (jaune)
- L'arbitre n'a clairement pas les compétences pour cette ligue
- Défauts élémentaires et répétés
- Autres points selon l'appréciation du supporter